Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_04-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 10 décembre 2025

Date convocation : 03/12/2025	Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER, M. Jean Michel VIEL ; Mme Céline LE RU ; M. François LE GOAZIOU ; Mme Sandrine MOREAUX ; M. Yannick CARMIGNAC ; M. Joseph LE CHEVERT ; Mme Claudine MONJARET ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON, Mme Chantal BERTHO **Absent :** M. Yannick CARMIGNAC **Excusés** : Mme Brigitte LE BAIL qui donne procuration à M. Jean Louis HERVE, Mme Dominique GELGON qui donne procuration à Jean Michel VIEL **Secrétaire de séance** : M. François LE GOAZIOU

2025_12_10_04 OBJET : **Convention fourrière « le passage »**

INSEE Indice du coût du travail Indice juin 2024 : 132.6 ; Indice juin 2025 : 135.8 : Soit 1.02
Formule de calcul : P=P° x (ICHTrev-TS / ICHTrev-TS n-1)

	Option N°1.
Commune de plus de 1000 habitants : Recensement légal INSEE 2022 en vigueur le 1er janvier 2025 PLOEZAL : 1246 habitants	0,99 €/ht
Le montant annuel de la cotisation est de :	1 233,54 €/ ht 246,71 €/tva 1 480,25 €/ttc
Prestations complémentaires payantes : A la charge de la mairie si le propriétaire n'est pas identifié. (Voir Option)	
Forfait vétérinaire : (Identification, Consultation) ---------- Intervention Hors Forfait :(En dehors des heures Convention) --------- Visite supplémentaire vétérinaire :(si nécessaire) ---------- Castration chat de plus de 6 mois :---------- Ovariectomie chatte de plus de 6 mois :---------- Ovario-Hysterectomie (chatte avec des petits) :---------- Euthanasie (Incinération comprise) :---------- (Animaux de moins de 35 kg, au-delà, frais réels vétérinaire)	~~XXXXXX~~ ~~XXXXXX~~ 66,58 €/ht 61,41 €/ht 97,27 €/ht 127,97 €/ht 76,78 €/ht
Dans le cadre de l'article 5-5 de cette convention : A la charge de la Mairie Frais de garde /pension par jour :	7,51 €/ht

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_04-DE

Le Maire présente une Convention du Centre canin Fourrière « Le Passage » pour la capture des animaux errants, l'enlèvement des animaux morts et la gestion de la fourrière animale.

La cotisation est de 1 480.25 / an pour la Collectivité, présentée comme indiqué ci-dessus :

Le Conseil Municipal à l'unanimité**, à l'unanimité,**

DÉCIDE de signer la convention avec la Fourrière « Le Passage » selon les conditions ci-dessus

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
M. François LE GOAZIOU

